



L'ACTUALITÉ

LÉGISLATIVES : LA CAPEB PRÉSENTE SES PROPOSITIONS AUX CANDIDATS

La dissolution de l'Assemblée nationale rebat les cartes et nous impose de sensibiliser les futurs députés, sans distinction d'étiquette politique, à nos problématiques.

Depuis dimanche dernier, les candidats à la députation ont été investis par leurs partis politiques respectifs.

Qu'ils soient sortants ou nouveaux, il est absolument indispensable que ces hommes et ces femmes connaissent la CAPEB, l'artisanat du bâtiment, et toute la place que les petites entreprises du secteur prennent dans les territoires, tant pour nourrir et faire vivre le tissu économique local que pour assurer la vitalité des emplois, l'insertion des jeunes, et des moins jeunes, dans des métiers d'avenir, des métiers utiles à la société, des métiers indispensables au bien être de chacun. Il est indispensable que les futurs députés sachent qu'aujourd'hui, la voix des TPE du bâtiment n'est pas suffisamment écoutée, parce que les règles de la représentativité patronale privilégient les représentants des entreprises qui comptent le plus de salariés, c'est-à-dire les grandes entreprises, donc le grand patronat. Il est indispensable d'ouvrir les yeux de ces futurs parlementaires pour leur expliquer pourquoi et comment faciliter l'accès des marchés aidés aux entreprises artisanales du bâtiment, que ce soit pour la

97%
des entreprises du bâtiment
ont moins de 10 salariés

rénovation énergétique des logements ou pour leur adaptation afin de permettre le maintien à domicile des personnes âgées et à mobilité réduite. Il est indispensable également qu'ils prennent conscience que, sans le savoir-faire des artisans du bâtiment et leur attachement à le transmettre à leurs apprentis, nos villes et nos villages ne seraient pas ornés de beaux bâtiments anciens et n'auraient pas tant d'attraits, notamment pour les touristes qui prennent plaisir à visiter la France précisément parce qu'elle est belle de ses bourgs, ses centres-villes, ses quartiers anciens restaurés dans les règles de l'art! Tous les défis que la France doit relever ne pourront l'être sans les entreprises artisanales du bâtiment. Ce sont des entreprises de proximité

qui demeurent là où souvent il n'y a pas ou peu d'autres activités. Elles assurent la vitalité des territoires en créant des emplois, en travaillant en circuits de proximité avec leurs fournisseurs. Elles sont le poumon du pays. C'est pour cela que la CAPEB, en leur nom, revendique que leurs spécificités et leurs besoins soient pris en considération avec, notamment, un test TPE avant la mise en œuvre de toute nouvelle norme, une simplification maximale de toutes les démarches administratives qui peuvent l'être, à commencer par celles qui régissent l'accès au RGE, mais aussi des règles liées aux formations obligatoires, ou encore celles de la filière REP PMCB.

Nos TPE ont besoin d'une fiscalité favorable et stable et d'une lutte réelle et sans faille contre les fraudes (notamment aux aides à la rénovation énergétique), contre la sous-traitance en cascade et contre la concurrence sociale déloyale. Encourager les Français à faire des travaux est un objectif que nous partageons. Encore faut-il mettre un peu de cohérence dans les aides existantes et simplifier les procédures aujourd'hui trop compliquées.

ÉCONOMIE

→ L'INNOVATION AU SERVICE DES TRANSITIONS URBAINES

Tel était le thème du colloque que News Tank organisait ce jeudi 20 juin à la Sorbonne. Jean-Michel Martin y représentait la CAPEB au sein d'une table ronde intitulée « La décarbonation de la construction : le hors-site est-il la solution » aux côtés du Président du CSTB, de la Présidente du CNOA (Architectes), de la déléguée générale de la filière hors site et du Président de la FFB.

À cette occasion, Jean-Michel Martin a fait observer que la construction hors site n'est pas synonyme d'industrialisation et que l'artisanat du bâtiment avait un rôle clé à jouer dans le développement de cette façon de procéder. Il a d'ailleurs rappelé que les entreprises artisanales du bâtiment pratiquent la préfabrication depuis longtemps, ajoutant qu'elles s'appuient sur des pratiques qui ne génèrent pas de carbone.

Il a considéré que le hors site permettra de participer à la décarbonation de la construction seulement s'il s'inscrit dans une dynamique locale : c'est le propre même de l'artisanat du bâtiment qui utilise les matériaux et les compétences locales. Le représentant de la CAPEB a souligné également

que la préfabrication présente l'avantage de limiter considérablement le nombre de déplacements et donc de réduire l'empreinte carbone liée aux transports. À cet égard, si l'on veut bien considérer que les entreprises artisanales du bâtiment représentent 97 % des entreprises du bâtiment, présentes partout dans le territoire, alors chacun comprendra qu'elles sont par définition les seuls acteurs qui rendront possible la massification de ce modèle.

Jean-Michel Martin a souligné également que si le hors site est une solution pour décarboner la construction, ce n'est pas LA solution car il y en a d'autres. Il n'y a pas lieu d'opposer la construction hors site et la construction sur chantier. L'activité



des artisans du bâtiment est une activité qui génère peu de carbone, parce que leur rayon d'intervention se situe autour de 15 km et parce qu'elles sont engagées dans la réalisation de chantier plus respectueux de l'environnement : utilisation d'éco matériaux, recours à l'économie circulaire, à une gestion rigoureuse des déchets et au réemploi, etc.

→ RESTAURER LE BÂTI ANCIEN : TOUT UN ART !

L'association Sites et Cités Remarquables tenait son congrès annuel à Angers la semaine dernière et avait organisé à cette occasion une série de conférences à propos des centres anciens, de l'étalement urbain, l'adaptation de l'habitat à l'urgence climatique, l'offre de logements, etc.



C'est dans ce cadre que Éric Le Dévêhat, Président des Métiers de la Pierre en charge du patrimoine pour la CAPEB, est intervenu. Il s'est exprimé au sein d'une table ronde relative aux « méthodes et outils pour une restauration performante du bâti ancien ». Il était entouré de la Maire de Beaulieu-lès-Loches et vice-présidente de Sites et Cités pour le Centre Val de Loire et également de plusieurs autres intervenants, parlementaires, architectes, consultants, etc.

La rénovation du bâti ancien est, de toute évidence, une clé essentielle à l'indispensable réponse aux besoins en logements. Sa rénovation énergétique est, à cet égard, un enjeu majeur car l'adaptation des centres anciens aux impératifs climatiques est la condition de leur capacité à revivre et à satisfaire les besoins de la population en termes de logements supplémentaires mais également de commerces accessibles.

Mais pour ce faire, leur rénovation/restauration doit être réalisée en tenant compte de leurs spécificités. La compréhension de ces spécificités nécessite une approche adaptée que les artisans du bâtiment, par leur connaissance du bâti ancien, des matériaux locaux et des modes constructifs traditionnels, ont la capacité de déployer.

La transmission du savoir-faire, la sensibilisation des collectivités et des réseaux d'entreprises sur une réhabilitation responsable du bâti ancien y concourent également.

Reste que les normes actuelles sont trop souvent conçues pour la construction neuve et sont donc difficilement compatibles avec les particularités du bâti ancien. Le DPE en est une parfaite illustration. La CAPEB entend d'ailleurs s'emparer du sujet pour faire évoluer ce diagnostic afin qu'il soit réellement efficace dans le bâti ancien.

→ REVENU DES INDÉPENDANTS : UNE HAUSSE EN TROMPE L'ŒIL

Mais uniquement pour ceux de la construction ! C'est le constat de l'URSSAF pour l'année 2022. Alors que le revenu moyen des indépendants (hors auto-entrepreneurs) a baissé, lui, de 0,5 % par rapport à 2021. Une petite faiblesse d'autant plus significative qu'elle fait suite à une année de rattrapage, la croissance ayant fortement progressé en 2021 après une année de Covid catastrophique.

L'URSSAF observe que les indépendants de la construction voient leurs revenus annuels augmenter régulièrement depuis 2019 : + 1,7 % pour les métiers du gros œuvre par rapport à 2021, + 1,1 % pour les métiers des installations et + 2,4 % pour ceux de la finition, des hausses de revenu qui, comparées à 2019, s'élèvent respectivement + 4 %, + 4,8 % et + 5,3 %.



45 531 €

C'EST LE REVENU MOYEN ANNUEL
DES INDÉPENDANTS TOUS SECTEURS
CONFONDUS

Heureusement dirons-nous, car en tenant compte de l'inflation, ces revenus sont en baisse pour tous : - 3 %, - 2,2 % et - 2,8 % ! Enfin, on relèvera une autre observation de l'URSSAF : le revenu des indépendants employeurs tous secteurs confondus est nettement plus élevé que celui des indépendants qui travaillent seuls : 56 681 € vs 45 531 €.

ÉCONOMIE

→ L'OFFRE CONJOINTE DE COLLECTE DES DÉCHETS D'ÉCOMAISON ET ÉCOMINÉRO

Les éco-organismes Écomaison et Écominéro ont mis en place une offre conjointe pour la collecte directe de déchets en entreprise.

Cette offre concerne les déchets inertes (en mélange ou en mono matériaux) tels que les bétons (y compris ferrailé), les briques, tuiles et pierres naturelles, les déchets de bois et les déchets de menuiseries ou de verre seul.

À noter que si l'entreprise fait collecter un des deux types de déchets (menuiseries ou bois), elle peut aussi se faire collecter par la même occasion du plâtre et/ou des plastiques.

En fonction de la quantité de déchets de l'entreprise, les éco-organismes proposent deux solutions, soit un forfait à la tonne collectée, soit une prise en charge globale à partir du dernier trimestre 2024. [Tout savoir ici.](#)



SOCIAL

→ PRÉVENTION : DES AIDES À DISPOSITION DES ENTREPRISES

La réforme des retraites n'avait pas rebattu les cartes concernant les pénibilités, sa prévention et sa réparation mais elle a conduit à la mise en place d'un fond dédié, le FIPU.

Ce fonds pour la prévention de l'usure professionnelle est destiné à favoriser les actions de prévention concernant les manutentions manuelles de charges, les postures pénibles et les vibrations mécaniques. Ce fonds est doté d'un milliard d'euros sur 5 ans dont 150 millions disponibles en 2024 pour accorder des aides financières aux entreprises qui cocheront les bonnes cases.... Et feront leur demande en premier.

Ces subventions peuvent couvrir des actions individuelles ou collectives de prévention. Il peut s'agir de financer des équipements, un diagnostic, des formations ou bien d'une participation à la réalisation d'actions de sensibilisation aux facteurs de risques ergonomiques ou encore à l'aménagement de postes de travail, proposés par le médecin du travail, dans le cadre de la prévention de la désinsertion professionnelle.



150 M€

C'EST L'ENVELOPPE UTILISABLE EN 2024 PAR LES ENTREPRISES AU TITRE DU FIPU

On rappellera que 70 % de l'enveloppe affectées aux subventions pour les entreprises est dédiée aux TPE de moins de 49 salariés.

[Tout savoir sur](#) **ARTUR**

FORMATION

→ LE PROGRAMME MAÎTRES D'ART-ÉLÈVES ACCOMPAGNE LA TRANSMISSION DES SAVOIR-FAIRE RARES ET DE HAUTE TECHNICITÉ

L'Institut pour les Savoir-Faire Français appelle à candidatures en vue de la prochaine Sélection de la promotion Maîtres d'art-Élèves.

Initié en 1994 par le ministère de la Culture, le titre de Maître d'art est attribué par le ministre de la Culture à des professionnels des métiers d'art pour leur savoir-faire rare, leur haute technicité et leur volonté de transmettre.

Le programme Maîtres d'art – Élèves facilite la transmission des savoir-faire et encourage le développement de nouvelles identités professionnelles, assurant ainsi la pérennité et le renouvellement des savoir-faire rares.

Unique en Europe, il aide à préserver et renouveler des compétences souvent enseignées dans peu d'ateliers ou entreprises.

Pour accéder au programme, les candidats doivent se présenter en binôme avec un projet de transmission et un projet professionnel. Les objectifs professionnels peuvent inclure la reprise d'une



entreprise, le développement d'une activité, ou la prise de compétences pour un poste clé. Les candidats peuvent être indépendants ou salariés.

Le prochain appel à candidature sera ouvert de janvier à mars 2025 pour une entrée dans le programme des professionnels sélectionnés au janvier 2026 et pour une durée de 3 ans.

[Tout savoir sur](#) **ARTUR**

RÉSEAU

→ UNE NOUVELLE ADRESSE POUR LA CAPEB RÉGIONALE CENTRE VAL DE LOIRE

Depuis le 3 juin, la CAPEB Centre Val de Loire a changé de locaux.

Elle est installée au 12 avenue Pierre et Marie Curie à Saint-Jean-de-Braye (45800).





LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

CESE

Le Groupe de l'Artisanat et des Professions Libérales du CESE a examiné lundi soir le projet de déclaration du Bureau du CESE « Faire entendre la voix de la société civile pour une République de solutions » qui a été adopté ce 18 juin. Il a également pris connaissance de la note de cadrage du projet d'avis « L'habitat face aux défis sociaux, territoriaux et écologiques » qui devrait être examiné en plénière au 2^e trimestre 2025. Un projet qui s'inscrit donc dans la programmation 2024/2025 que le Groupe a également examinée.

EBC

L'association européenne EBC tenait son assemblée générale à Bruxelles ce 18 juin ainsi que son Conseil d'administration. Outre les rapports statutaires annuels, l'assemblée générale a été l'occasion d'accueillir Tom Deleu, le Secrétaire général de la Fédération européenne des travailleurs du bâtiment et du bois pour échanger notamment sur le fonctionnement du dialogue social européen et le rôle que pourrait y tenir EBC. Il a également été question des messages que l'EBC pourra développer pour la législature de l'UE 2024-2029.

PRESSE

Mercredi soir, Jean-Christophe Repon était l'invité de Cécile de Ménibus et de Philippe David dans « Les Vraies Voix Responsables » de Sud Radio. David Morales, vice-président en charge des affaires économiques et Jean-Michel Martin, Président des Métiers du Bois, participaient également à l'émission. Il s'agissait, à quelques jours de l'ouverture des Rencontres des Métiers du Bâtiment, de présenter l'événement et de le restituer dans le contexte économique et politique du moment. Une occasion pour le Président de rappeler les principales mesures que la CAPEB juge nécessaires de mettre en

œuvre rapidement pour permettre de soutenir l'activité des artisans du bâtiment et leur permettre de donner leur pleine mesure pour relever les défis sociétaux et environnementaux et pour rendre leurs entreprises attractives aux yeux de la jeunesse ([réécouter ici cette émission spéciale](#)).



Par ailleurs, le Président de la CAPEB a tenu une conférence de presse ce mercredi 19 juin. Il s'agissait d'expliquer pourquoi les entreprises artisanales du bâtiment doivent être placées au cœur du débat et pourquoi leurs enjeux doivent être pris en considération dans les différents programmes des candidats ([retrouvez l'essentiel de la conférence de presse sur ARTUR](#)

Jean-Christophe Repon a donné par la suite une série d'interviews auprès de France Info, TF1, France 2, Quotidien, LCI, Radio Classique, l'Usine nouvelle, l'Afp, l'Opinion, Reuters... Enfin, jeudi matin, il est intervenu dans la Matinale de Sud Radio, toujours pour porter nos propositions dans le cadre des législatives ([le réentendre ici](#)).

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Ce jeudi 20 juin, l'U2P, le MEDEF et la CPME auditionnaient les principaux chefs de partis et de coalitions, avec le soutien de nombreuses associations de dirigeants d'entreprise et des réseaux consulaires. En toute équité avec les deux autres organisations patronales, l'U2P a pu interroger les dirigeants politiques et porter ses sujets prioritaires.

Ont ainsi été auditionnés : Édouard Philippe, président d'Horizons et ancien Premier ministre, Éric Coquerel et Boris Valaud du Nouveau Front populaire, Jordan Bardella, président du Rassemblement national et Éric Ciotti, Bruno Le Maire, représentant Renaissance, ministre de l'Économie des Finances et Bruno Retailleau, président du groupe les Républicains au Sénat. L'objectif était évidemment d'entendre leurs visions et propositions pour soutenir et promouvoir le succès de nos entreprises.



Rappelons qu'à l'occasion des élections législatives, l'U2P a élaboré un livre blanc qui regroupe 21 priorités. Ce livre blanc s'accompagne d'un questionnaire de 16 questions à l'attention des partis politiques qui présentent des candidats.

[Tout savoir sur ARTUR](#)

RÉSEAU

Le Président confédéral a pu échanger avec les participants de l'assemblée générale de la CAPEB Île-de-France mercredi midi. Il s'est rendu jeudi soir à l'assemblée générale de la CAPEB des Bouches du Rhône et avait prévu de participer à l'assemblée générale de la CAPEB Occitanie ce vendredi.

L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

Quant aux marchés publics, il n'y a aucune raison pour qu'ils soient réservés, de fait, aux grandes entreprises. Pour que les TPE puissent y accéder directement, il suffit de favoriser l'allotissement, de faire respecter strictement les délais de paiement, de lutter contre le développement des marchés globaux et contre les clauses discriminantes, de pérenniser et de promouvoir le seuil des 100 000 € HT de

dispense de publicité et de mise en concurrence et, là encore, simplifier les procédures. La CAPEB appelle les candidats aux élections législatives à soutenir l'activité des TPE du bâtiment et à reconnaître leur rôle économique et social majeur dans le bon fonctionnement du pays. Elle les invite également à promouvoir les métiers pour que ce modèle d'entreprises puisse être pérennisé, à assurer un financement

ambitieux de l'apprentissage dans le cadre d'un paritarisme dynamique et constructif et à poursuivre l'accompagnement des chefs d'entreprises artisanales du bâtiment pour leur permettre de continuer à embaucher des apprentis et transmettre ainsi leurs savoir-faire. Le Président confédéral a tenu une conférence de presse ce mercredi pour présenter cette vision à la presse. [Découvrir ici notre Manifeste.](#)